



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS**

**Vingtième session**

*San Juan, Puerto Rico, 7 - 11 mai 2012*

**MODIFICATIONS PROPOSÉES AU MANDAT DU CCRVDF**

**Observations de l'Union européenne, de l'Iran, du Kenya, des Philippines, des États-Unis d'Amérique et de l'IACFO en réponse à la CL 2010/47-RVDF, partie C (point 4)**

**UNION EUROPÉENNE**

Le CCRVDF doit être en mesure d'élaborer d'autres mesures de gestion de risques que les LMR et les codes d'usages. Cet impératif revêt une importance particulière dans le cas des substances non assorties de DJA ou de LMR. Par conséquent, les États membres de l'Union européenne appuient la modification proposée au mandat du CCRVDF présentée dans l'Appendice VIII du rapport REP11/RVDF.

**IRAN**

Veillez prendre note que l'Iran approuve les modifications proposées aux *Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments* se rapportant à la lettre circulaire CL 2010/47-RVDF- Partie C-3 ainsi que les modifications au « Mandat du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments » se rapportant à la CL 2010/47-RVDF - Partie C-4.

**KENYA**

**Enjeux et observations**

L'AECRVDF approuve le mandat proposé, y compris l'amendement e) : « examiner les autres questions relatives à la salubrité des aliments contenant des résidus de médicaments vétérinaires et formuler des recommandations pertinentes. »

Cet amendement contribuera aussi à réduire les risques liés à l'innocuité des aliments découlant de l'utilisation d'aliments du bétail contenant des médicaments (à savoir, les aliments du bétail contenant des antimicrobiens et des stimulateurs de croissance).

**Observations**

Nous proposons la modification supplémentaire suivante :

Élaborer un programme qui aidera les pays en développement à mettre en œuvre des plans nationaux de surveillance des résidus de médicaments vétérinaire dans les aliments

**PHILIPPINES**

**Mandat :**

- a) déterminer les médicaments vétérinaires prioritaires pour l'examen de résidus;
- b) recommander des limites maximales de résidus (LMR) pour ces médicaments vétérinaires;
- c) élaborer au besoin des codes d'usages;

- d) examiner des méthodes d'échantillonnage et d'analyse pour la détermination des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments;
- e) *examiner les autres questions relatives à la salubrité des aliments et des aliments pour animaux contenant des résidus de médicaments vétérinaires;*

Justification : Les Principes d'analyse de risques existants convenaient pour ce qui est de permettre au Comité de traiter de la question des aliments pour le bétail dans son mandat; par conséquent, il n'était pas nécessaire de les modifier

- f) *élaborer des recommandations sur la gestion et la communication des risques lorsque, suite à l'évaluation d'un médicament vétérinaire, le JECFA ne recommande aucune DJA et aucune LMR en raison de préoccupations spécifiques touchant à la santé humaine.*

Justification: Le Japon est d'accord pour qu'on ajoute la disposition (f), qui était proposée dans le paragraphe 3 des Principes d'analyse des risques appliqués par le CCCRVDf par les coprésidents du groupe de travail électronique chargé de la révision des Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF et de la Politique d'évaluation des risques pour l'établissement des LMR de médicaments vétérinaires, le 2 août 2011.

#### **Position proposée par les Philippines:**

1. Il n'est pas nécessaire de modifier les dispositions a) à d) du mandat du CCRVDF;
2. L'ajout de la disposition e) tel que proposé par le Japon, soit « d'examiner les autres questions relatives à la salubrité des aliments et des aliments pour animaux contenant des résidus de médicaments vétérinaires » peut être examiné à la session suivante; cela ajoutera de la flexibilité à la fonction actuelle du Comité et permettra ainsi de tenir compte des questions qui ne sont pas identifiées actuellement mais qui peuvent toucher les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments;
3. En outre, étant donné que le CCRVDF a la responsabilité des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et de leurs effets sur la santé humaine, les Philippines n'approuvent pas l'ajout des « aliments pour le bétail » dans le mandat du CCRVDF, étant donné que les médicaments vétérinaires sont ajoutés (lorsque nécessaire) de manière intentionnelle aux aliments du bétail comme l'un des composants et non comme résidus. Les résidus sont déjà présents dans les aliments.
4. Pour ce qui concerne la disposition f), les Philippines proposent d'examiner ce concept plus tard sous la disposition e), mais en tenant compte de l'état de préparation des pays membres relativement à l'élaboration et à l'adoption de la gestion des risques.

#### **ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Les États-Unis tiennent à remercier les membres du Comité de l'occasion qui leur donnée de formuler des observations sur ce document sur les travaux accomplis par le Comité lors de sa dernière session au sujet de la modification proposée au mandat.

Les États-Unis doutent qu'il soit nécessaire de modifier le mandat existant du Comité et pensent, à la réflexion, qu'aucun argument présenté lors du débat tenu à la dernière session du Comité ne justifierait de le modifier.

L'ajout proposé de la phrase suivante : « *e) examiner les autres questions relatives à la salubrité des aliments et des aliments pour le bétail contenant des résidus de médicaments vétérinaires* » semble avoir une portée plutôt large. Cela pourrait en fait entraver le bon déroulement des activités du Comité et détourner sa raison d'être essentielle, soit de protéger la santé des consommateurs et assurer le maintien de pratiques loyales dans le commerce des aliments. Nous croyons que le Comité devrait bien réfléchir avant de modifier son mandat, si ces modifications sont en fait inutiles, et devrait tenter d'éviter les grands changements qui pourraient avoir des répercussions inattendues.

#### **IACFO (International Association of Consumer Food Organizations)**

*e) examiner les autres questions relatives à la salubrité des aliments et des aliments pour le bétail contenant des résidus de médicaments vétérinaires;*

*f) élaborer des recommandations sur la gestion et la communication des risques lorsque, suite à l'évaluation d'un médicament vétérinaire, le JECFA ne recommande aucune DJA et aucune LMR en raison de préoccupations spécifiques touchant à la santé humaine.*

**Justification :** L'IACFO approuve l'ajout des deux dispositions e) et f). L'IACFO appuie aussi la suppression des mots « et des aliments pour le bétail » de la disposition e), tel que recommandé par le Japon. La disposition f) est un important ajout au mandat du Comité. L'élaboration de recommandations en matière de gestion de risques et de communication au sujet de l'utilisation de médicaments et des autres questions découlant de l'absence de DJA/LMR recommandées par le JECFA permettra de fournir aux pays membres une orientation claire sur l'utilisation de ces médicaments vétérinaires, d'après les meilleures données de recherches disponibles. Les recommandations en matière de gestion de risques et de communication aideront les pays à prendre des décisions qui offriront la plus grande protection possible en santé publique.